Informations de base

2001/2106(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2000: budget général CE, Cour des Comptes **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CONT Contrôle budgétaire	MORGAN Eluned (PSE)	06/11/2001

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/04/2001	Publication du document de base non-législatif	SEC(2001)0530	
11/06/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2002	Décision du Parlement	A5-0094/2002	
20/03/2002	Vote en commission		
20/03/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0094/2002	
09/04/2002	Débat en plénière		Résumé
10/04/2002	Renvoi du rapport à la commission		
16/04/2002	Vote en commission		
16/04/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0113/2002	
25/04/2002	Décision du Parlement	T5-0196/2002	
25/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
17/06/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2106(DEC)

Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0094/2002	20/03/2002	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0113/2002	16/04/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0196/2002 JO C 131 05.06.2003, p. 0016-0103 E	25/04/2002	

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	01649/2002	05/03/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2001)0530	27/04/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2002/0453 JO L 158 17.06.2002, p. 0066 Résumé

Décharge 2000: budget général CE, Cour des Comptes

2001/2106(DEC) - 25/04/2002

OBJECTIF : octroi de la décharge sur l'exécution du budget de la Cour des Comptes pour 2000. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2002/453/CE du Parlement européen. CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen accorde la décharge au Conseil, à la Cour de justice, à la Cour des Comptes, au Comité économique et social, au Comité des régions et, pour la première fois, au Médiateur de l'Union sur l'exécution de leur

budget respectif pour l'exercice 2000. La décision est accompagnée d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge et dont le contenu figure dans l'avis du Parlement (se reporter au résumé de l'avis du 25 avril 2002). Voir aussi DEC/2001/2104 pour le détail de la procédure de décharge portant sur l'ensemble des institutions de l'Union (hors Commission).

Décharge 2000: budget général CE, Cour des Comptes

2001/2106(DEC) - 05/03/2002

OBJECTIF : présentation de la recommandation du Conseil sur la procédure de décharge 2000 (Cour des Comptes). CONTENU : Dans sa recommandation, le Conseil appelle le Parlement européen à octroyer la décharge à la Cour des Comptes pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2000. À noter que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui doivent être pleinement pris en compte et suivis d'effets sans délai (pour le détail de ces commentaires d'ordre général, se reporter à la fiche de procédure DEC/2001/2104).

Décharge 2000: budget général CE, Cour des Comptes

2001/2106(DEC) - 27/04/2001

OBJECTIF : présentation du compte de gestion et du bilan financier afférents aux opérations du budget de l'exercice 2000 (autres sections : Cour des Comptes). CONTENU : le présent document établit le montant des dépenses et le bilan financier des autres institutions de l'Union (hors Commission) pour l'exercice 2000. Il analyse notamment les dépenses de la Cour des Comptes qui se caractérisent en 2000 par les éléments suivants : - le budget s'est élevé à 70.310.520 EUR exécutés à hauteur de 94,35%; - budget marqué l'augmentation des frais de personnel en activité et des investissements immobiliers. Dans ce contexte, la Cour a dû effectuer plusieurs virements de crédits entre chapitres. À noter qu'un rapport sur la politique à long terme en matière d'effectifs a été rédigé, comme cela était demandé par le Parlement européen dans sa précédente procédure de décharge. Voir aussi fiche de procédure DEC/2001/2104 (procédure liée concernant l'ensemble des autres institutions).